

Compte-rendu des activités du Comité d'Évaluation CE40 « Mathématiques » de l'ANR à l'occasion de l'AAPG 2024

Organisation du travail du CE40 à l'occasion de l'AAPG 2024

Le CE40 était formé de 17 membres lors de la phase 1 et 16 membres lors de la phase 2, dont un président-référent et un vice-président qui en constituaient le bureau. Les membres du CE40 sont renouvelés chaque année, avec un mandat maximal de trois ans, choisis par le bureau en veillant aux différents équilibres (notamment thématique, géographique, générationnel et de parité). Le travail du comité est accompagné par un chargé de projets scientifique (Eugenio Echagüe) et par un responsable scientifique pour les mathématiques à l'ANR (Mamadou Mboup) en tant qu'observateur. Ils n'interviennent ni dans les débats scientifiques, ni dans les décisions qui portent sur la sélection des propositions.

Le processus d'évaluation des propositions est en deux phases : la première phase concerne l'évaluation des pré-propositions (instruments JCJC, PRC, PRCE, PRME), tandis que la seconde correspond à l'évaluation des propositions détaillées sélectionnées en phase 1 auxquelles s'ajoutent éventuellement les propositions non retenues mais apparaissant en liste complémentaire à l'issue de l'AAPG 2023 qui sont automatiquement sélectionnées en phase 2, ainsi que les propositions PRCI. Dans les deux phases, la sélection des pré-propositions et des propositions détaillées est collégiale. Elle s'effectue sur la base stricte des critères d'évaluation scientifique de l'AAPG publiés lors de l'appel d'offres. En amont des réunions plénières, tous les membres du comité ont accès aux documents de soumission et aux rapports de toutes les propositions pour lesquels ils ne sont pas en conflit d'intérêts.

Les questions d'impartialité dans le processus de sélection, comme l'absence de conflits d'intérêts, sont gérées très attentivement par l'ANR. En particulier, tout membre du comité qui est dans le même laboratoire qu'un des membres du consortium d'une proposition donnée ne rapporte pas sur cette proposition, n'a accès à aucun document ou rapport sur celle-ci et n'assiste pas aux discussions portant sur cette proposition. Cette règle s'applique bien évidemment aussi aux membres du bureau.

La réunion plénière de première phase a eu lieu en distanciel sur 2 jours avec un support technique adéquat de l'ANR, qui a permis globalement un bon déroulement des discussions et de la gestion des conflits d'intérêts via des salles d'attente virtuelles. La réunion plénière de seconde phase a eu lieu en présentiel, également sur 2 jours et avec une gestion en direct des conflits d'intérêt.

Résultats du CE40 à l'AAPG 2024

Le nombre des pré-propositions déposées éligibles dans la phase 1 était de 118 hors PRCI (48 JCJC, 52 PRC, 0 PRCE, 18 PRME), soit une augmentation de près de 37,2% par rapport à l'AAPG 2023. L'aide totale demandée en phase 1 était de 40,66 M€, ce qui représente un budget moyen de 345 k€, tous instruments confondus. Le comité a retenu 60 propositions pour la seconde phase (23 JCJC, 30 PRC, 7 PRME), soit un taux de réussite de 50,85% hors PRCI et une augmentation en nombre de propositions retenues de 50 % par rapport à la première phase de l'AAPG 2023.

L'enveloppe budgétaire allouée au CE40 en phase 2 (hors PRCI) a été de 9,62 M€, n'incluant pas les fonds liés aux stratégies nationales en mathématiques et en intelligence artificielle. À l'issue de la réunion de seconde phase, 36 projets ont été financés dont 14 projets JCJC, 19 projets PRC et 3 projets PRME. Cela représente un taux de réussite provisoire de 60 % en seconde phase hors PRCI et une augmentation en nombre de projets sélectionnés de 50 % par rapport à l'AAPG 2023. Parmi ces 36 projets, 4 projets ont été financés au titre du plan prioritaire en mathématiques et un projet au

titre du plan prioritaire en Intelligence Artificielle, ce qui représente un budget supplémentaire de 1,11 M€.

Le taux de réussite hors PRCI est à ce jour de 30,5%. Au moment de l'écriture de ce rapport, le processus de sélection de l'AAPG n'est pas terminé, certains projets pouvant être financés jusqu'à la fin de l'année budgétaire.

Commentaires généraux sur les projets évalués et recommandations pour l'AAPG 2025

L'AAPG 2024 a été marqué par l'apparition d'une nouvelle priorité nationale de l'ANR en mathématiques. La diffusion large de cette information a certainement contribué à mobiliser la communauté pour répondre à l'appel et a ainsi joué un rôle notable dans l'augmentation de 37,2 % du nombre de dépôts en première phase par rapport à 2023. Sur l'instrument JCJC, cette augmentation va même jusqu'à 75 %, ce qui est un fait tout à fait remarquable. Il est important de rappeler ici que l'enveloppe attribuée au comité, que ce soit le budget alloué ou le nombre-cible de projets, dépend à la fois du nombre de dépôts en première phase et du montant total demandé par l'ensemble des dépôts.

Le taux de réussite encore modeste sur l'instrument PRME ne doit pas occulter le fait que les dépôts ont été dans l'ensemble mieux adaptés à la nature de l'instrument et plus en phase avec les critères d'évaluation en comparaison de l'année dernière.

Le CE 40 a évalué en 2024 un faible nombre de projets PRCI (4 sur l'ensemble des pays) ce qui est notamment lié au fait que les projets avec certains pays dont l'Allemagne et l'Autriche n'étaient pas évalués par l'ANR cette année. Les résultats seront connus au fil de l'eau et possiblement jusqu'au 31 décembre 2024.

Nous tenons ici à insister sur l'importance capitale que revêt la liste des critères d'évaluation annoncés lors de l'appel. Les membres du comité veillent tout au long de la procédure à ce que ces critères soient scrupuleusement respectés, y compris lorsque sont utilisées les expertises externes en seconde phase. C'est exclusivement sur la base de ces critères que les rapports sont rédigés, que les points forts et points faibles de chaque proposition sont dégagés et que la sélection est effectuée. Rappelons ici brièvement leur nature (nous renvoyons le lecteur au guide détaillé de l'appel pour une description complète).

- **La qualité et l'ambition scientifique du projet** s'apprécie au regard de son positionnement par rapport à l'état de l'art, des résultats visés, de la méthodologie envisagée et de la discussion des risques impliqués. Ce critère est central dans l'appréciation du projet.

- **L'organisation et la réalisation du projet** sont évaluées sur la base des CV de la personne coordinatrice avec son taux d'implication et des responsables d'équipes-partenaires, ceux-ci comprenant une liste commentée de publications significatives possiblement en lien avec le projet, de la description du rôle de chaque membre et uniquement pour la phase 2, de la justification des moyens demandés, notamment en termes de personnel non-permanent pour lesquels un programme de travail est attendu. Pour tous les instruments hormis JCJC, un dernier critère porte sur la complémentarité des contributions, celui-ci étant remplacé dans le cas des JCJC par l'apport du projet à la prise de responsabilité de la personne coordinatrice et au développement de son équipe. Le taux d'implication du coordinateur est demandé dès la phase 1 pour tous les instruments confondus, ainsi que celui de chaque participant pour les projets PRME, dès la phase 1 aussi.

- **L'impact et les retombées du projet** sont évalués en seconde phase exclusivement. Sont appréciés à la fois l'impact scientifique et l'impact socio-économique éventuel des résultats attendus ainsi que la stratégie de diffusion et valorisation. Dans le cas de l'instrument PRCE, une attention particulière est portée sur le potentiel d'innovation socio-économique du projet. Dans le

cas de l'instrument PRCI, le bénéfice apporté par la collaboration internationale doit être soigneusement décrit.

Le comité souhaite rappeler que les personnes redéposant une pré-proposition et une proposition d'une année sur l'autre ont la possibilité de demander un effet-mémoire, c'est-à-dire que les rapports obtenus par celles-ci l'année précédente soient communiqués au comité avant la tenue des réunions plénières de phase 1 et de phase 2. Cette information peut être d'une grande utilité pour les membres du comité afin de mieux apprécier les raisons des choix stratégiques qui ont été faits sur une telle proposition. Les conditions pour qu'un dépôt soit considéré un ré-dépôt figurent dans la page 22 du Guide de l'appel à projets générique ([ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf](https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf))

Le budget d'une proposition doit être préparé avec rigueur, au regard des besoins réels impliqués par les objectifs scientifiques. Le comité a pu demander des ajustements financiers sur certains projets lorsque la demande de moyens lui semblait surévaluée. Ces ajustements n'ont jamais porté sur les demandes d'allocations doctorales et n'ont que rarement affecté les demandes de stages post-doctoraux. Surtout, le comité a fait en sorte qu'ils n'empêchent en aucun cas le bon déroulement du programme scientifique prévu.

En conclusion, le comité souhaite remercier la communauté d'avoir répondu avec autant de force à l'AAPG 2024. La grande qualité de nombreuses propositions et la diversité thématique et structurelle des dépôts ont donné une image particulièrement flatteuse du dynamisme de la recherche mathématique en France. Dans ce contexte, le travail de sélection s'est révélé bien souvent fort difficile et frustrant. Nous espérons un succès au moins comparable lors de l'AAPG 2025 pour lequel les mathématiques font de nouveau partie des priorités stratégiques définies par l'État. Nous souhaitons que ce rapport puisse se révéler utile lors de la préparation des pré-propositions et propositions.

<https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2025/>
<https://anr.fr/fileadmin/aap/2025/ANR-AAPG-2025-Guide-V1.0.pdf>

Le bureau du Comité d'Evaluation « Mathématiques » (CE40) de l'ANR pour l'AAPG 2024